



FORMATION HSE PAR L'ADEQUATION DU COMPORTEMENT

I. OBJECTIFS:

La culture de sécurité au travail englobe les différents aspects comportementaux, managériaux et techniques de maîtrise des risques d'un groupe de travail.

Le renforcement d'une culture de sécurité au travail vise à développer une perception du risque partagée par tous les membres de l'entreprise, avec comme résultat un ensemble de comportements et de pratiques sécuritaires réduisant significativement la fréquence et la gravité des accidents. Il y a nécessité d'une meilleure prise en compte des aspects comportementaux dans une démarche globale de prévention. Cette formation vise à créer une culture de sécurité au travail affermie, en développant la sensibilisation des employés aux risques, leur responsabilisation et leur implication.

II. CIBLE:

- Responsables HSE.
- Responsables Ressources Humaines.
- Managers, Chefs d'équipes.
- Employeurs, Chefs d'entreprises, Chefs de projets industriels.
- Membres de CPHS, Responsables syndicaux, Représentants du personnel.

III. Durée :

- 03 Journée

IV. MÉTHODE PÉDAGOGIQUE:

- Animation participative et interactive.
- Exposés introductifs.
- Suivis de mise en pratique sous forme d'ateliers de travail

V. MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE :

- Data Show
- Micro-ordinateur.
- Tableau blanc.

VI. CONTENU – PROGRAMME:

Jour 01 Introduction à la législation algérienne :

- Terminologie Juridique et Technique en matière d'hygiène et sécurité.
- Loi 88-07 relative à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine du travail.
- Décret exécutif 05-09 relatif aux commissions paritaires et aux préposés à l'hygiène et sécurité.
- Décret exécutif 05-10 fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du comité inter-entreprise d'hygiène et sécurité.
- Décret exécutif 05-11 fixant les conditions de création, d'organisation et le fonctionnement du service d'hygiène et de sécurité ainsi que ses attributions.
- Décret exécutif 05-12 relatif aux prescriptions particulières d'hygiène et sécurité.

Jour 02 Détail de la loi 88-07 et du Décret exécutif 05-09 :

- Origine et contenu.
- Les obligations de l'organisme employeur.
- Création des procédures Hygiène et sécurité avec adaptation des locaux de travail. • Médecine de travail ; fonction et attribution.
- Formation et information des travailleurs.
- Inspection de travail.
- Attributions des commissions paritaires d'hygiène et sécurité.
- Composition, organisation et fonctionnement des commissions paritaires d'hygiène et sécurité.
- Dispositions particulières relatives aux préposés d'hygiène et sécurité

Jour 03 Détail des Décrets exécutifs 05-10 / 05-11 / 05-12 :

- Attributions, composition, organisation et fonctionnement du comité interentreprises.
- Création et organisation d'un service hygiène et sécurité.
- Attributions et fonctionnement du service hygiène et sécurité.
- Établissement du Plan hygiène et sécurité.
- Dispositions générales.
- Contenu et modalités du Plan hygiène et sécurité selon l'arrêté 26-07 de l'année 2008.
- Model du Plan hygiène et sécurité.
- Références Réglementaires.